



## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 20 JUIN 2022

### DÉLIBÉRATION N° 2022-62

#### ASSAINISSEMENT

#### **6 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la Rue des Écoles sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 14 juin 2022, s'est réuni le lundi 20 juin 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 14 juin 2022

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Navaz MOUHAMADALY

**Nombre de présents :** (34)

**Dont (34) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Jean-Robert POLLET et Guy BARRIÈRE (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN (Arnouville), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (7)

**CAPV :** Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF :** Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Gilles WECKMANN (Montsourt)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ASSAINISSEMENT

**6 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la Rue des Écoles sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB)**

### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le SIAH souhaite lancer un marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de LE THILLAY.

Les études ont été confiées à une maîtrise d'œuvre externe (VERDI INGENIERIE) et en sont pour le moment au stade de l'étude de faisabilité.

Pour le réseau d'eaux usées, l'opération concerne la réhabilitation de deux collecteurs intercommunaux DN400 et DN1000 dont les tracés sont parallèles et présentent un linéaire équivalent de 1 000 mètres linéaires chacun, ainsi qu'un collecteur DN300 sur un linéaire de 160 mètres linéaires.

Pour le réseau d'eaux pluviales, l'opération concerne la réhabilitation de 700 mètres linéaires de collecteur, de diamètre compris entre DN300 et DN500.

Il est envisagé de faire des travaux en dépose / repose et en chemisage.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2 100 000,00 € HT.

Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un marché public.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Les crédits sont prévus aux budgets eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

**Considérant** la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue de la réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB),

## ASSAINISSEMENT

**6 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la Rue des Écoles sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB)**

### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB),
- 2- **Prend acte que** le montant des travaux est estimé à environ 2 100 000,00 € HT,
- 3- **Prend acte que** les crédits sont prévus aux budgets eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 20 juin 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/06/2022

Affichée le : 01/07/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

